



Coalition internationale
des villes inclusives et
durables – ICCAR

DÉCLARATION DE BOLOGNE

« VERS UNE SOLIDARITÉ ET UNE ACTION COLLABORATIVE GLOBALES EN FAVEUR D'UN DÉVELOPPEMENT URBAIN INCLUSIF ET DURABLE »

Avril 2016

Préambule

1. Nous, villes « chefs de file » des Coalitions régionales et nationales de la Coalition internationale des villes contre le racisme (ICCAR) et le Secrétariat d'ICCAR (UNESCO), sommes réunie en ce mois d'avril 2016 à Bologne, Italie, à l'occasion de la première Réunion du Comité de pilotage global de l'ICCAR. Nous remercions la Comune di Bologna, ville « chef de file » de la Coalition européenne des villes contre le racisme (ECCAR), pour sa généreuse hospitalité. Nous sommes reconnaissants à la Présidence de l'ECCAR pour son soutien à cet événement. Nous remercions l'UNESCO pour l'organisation de cette réunion qui marque une étape importante pour la solidarité internationale ainsi que pour la collaboration au niveau des villes dans le but de promouvoir un développement urbain inclusif et durable exempt de toute forme de discrimination.
2. Nous considérons que la création du Comité de pilotage global de l'ICCAR marque une étape de transition majeure en vue de renforcer les liens internationaux de coopération au sein de la Coalition, grâce au leadership de l'UNESCO depuis la création de la Coalition en 2004. Nous reconnaissons aussi le dévouement et les accomplissements des membres de toutes les Coalitions œuvrant au sein de la Coalition internationale des villes contre le racisme à promouvoir, par son biais, une culture mondiale de coopération et d'échange, et plus particulièrement : la Coalition africaine des villes contre le racisme et la discrimination ; la Coalition des villes arabes contre le racisme, la discrimination, la xénophobie et l'intolérance ; la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination (CCMCRD) ; la Coalition des villes contre la discrimination en Asie et dans le Pacifique ; la Coalition des villes d'Amérique latine et des Caraïbes contre le racisme et la discrimination ; la Coalition européenne des villes contre le racisme ; et la Coalition des villes contre le racisme et la discrimination aux États-Unis.

Solidarité et action collaborative globales pour un développement urbain inclusif

3. À l'occasion de cette première Réunion du Comité de pilotage global, nous reconnaissons que l'adoption en septembre 2015 par la communauté internationale du *Programme de développement durable à l'horizon 2030*, marque une étape décisive dans la construction d'un avenir durable, prospère et équitable pour tous. C'est dans cet esprit que nous réaffirmons notre adhésion au Programme et à sa vision d'un développement durable qui ne laisse personne de côté.
4. En particulier, nous souscrivons entièrement et nous nous engageons à mettre en œuvre l'Objectif de développement durable (ODD) 11 du Programme 2030, visant à « faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables », et l'ODD 16 visant à « promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous », notamment la cible 16 (b) : « promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable ». Nous réaffirmons notre engagement envers les priorités transversales du Programme 2030, qui font des droits humains, de l'égalité des genres et de l'élimination de la pauvreté des conditions préalables au développement durable.
5. Dans un monde toujours plus urbanisé, nous soulignons l'importance des villes en tant que lieux privilégiés pour la mise en œuvre d'un développement durable et inclusif. Dans cet esprit, nous reconnaissons que la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), qui se tiendra en octobre 2016 à Quito, Équateur, marquera une étape décisive à l'échelle mondiale vers la pleine réalisation du potentiel de l'ambitieux Programme 2030 en termes de développement urbain durable. Nous reconnaissons l'importance du *Nouveau programme urbain*, qui sera adopté lors de la Conférence Habitat III, en tant que guide pour un développement durable des établissements humains.
6. En ce moment important pour la communauté internationale, nous rappelons que la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, tenue en septembre 2001 à Durban, Afrique du Sud, a fait apparaître le besoin d'un front commun dans la lutte mondiale contre la discrimination raciale. C'est en réponse à cet appel que la Coalition internationale des villes contre le racisme avait été lancée en 2004 par l'UNESCO.
7. Nous reconnaissons qu'après plus de dix ans, l'appel en faveur d'une unité mondiale dans le combat contre le racisme et toute autre forme de discrimination n'a jamais été plus pertinent. Aujourd'hui, la position centrale occupée par l'inclusion et le respect des droits humains dans les ODD et dans le prochain *Nouveau programme urbain*, de même que la complexité des défis auxquels sont confrontées les agglomérations urbaines du monde montrent clairement qu'il existe un besoin plus grand d'action et de leadership partagés afin de faire du développement durable et inclusif dans les villes une réalité.

Réalisation du potentiel de développement urbain durable : la Coalition internationale des villes contre le racisme et la mise en œuvre de programmes contemporains

8. En tant que réseau mondial de plus de 500 villes-membres unies en faveur du développement urbain inclusif et exempt de toute forme de discrimination, nous nous engageons à poursuivre notre contribution à l'élaboration du *Nouveau programme urbain* et nous considérons que la Coalition internationale des villes contre le racisme constitue une plate-forme d'action essentielle pour sa mise en œuvre.
9. Nous rappelons l'essence des Déclarations de Prague (mars 2016), d'Abuja (février 2016), de Montréal (octobre 2015), de Karlsruhe (octobre 2015), de Montevideo (septembre 2015) et d'Auckland (mars 2015) et soulignons l'accent mis par ces dernières sur l'importance de l'inclusion pour le développement urbain durable.
10. Nous soulignons qu'un développement urbain durable n'est possible que si le racisme et toute autre forme de discrimination font l'objet d'une prévention et d'une lutte efficaces dans le cadre d'un processus plus large vers un développement urbain pleinement équitable et inclusif.
11. Alors que nous réaffirmons notre engagement à rendre les villes sûres, résilientes, durables et inclusives à travers la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) et du prochain *Nouveau projet urbain*, nous souhaitons faire de la diversité et de l'inclusion des éléments centraux de la promotion d'un développement urbain durable et rappeler les messages clés suivants :
 - Un développement urbain durable ne peut être réalisé sans répondre aux défis posés par une culture du racisme et de la discrimination.
 - Traduire les droits humains en actions et mécanismes concrets favorisant l'égalité des genres est un facteur clé du développement, de la démocratie et de l'inclusion.
 - Les villes, en tant que terreau propice aux innovations culturelles, sociales, économiques et politiques, bénéficient d'une position idéale pour encourager leurs populations à favoriser la résilience, la diversité et l'inclusion.
 - Favoriser la pleine intégration des migrants permet de tirer tous les avantages des migrations en termes de vie économique, sociale et culturelle.
 - La reconnaissance des apports potentiels des migrants à la vie économique, sociale et culturelle favorise des sociétés pacifiques, justes et inclusives.
 - La connaissance des droits et de la manière de les exercer forme le socle de la cohésion sociale et de la paix dans les sociétés

multiculturelles et favorise la participation pleine et entière des populations.

- Le recensement des bonnes pratiques favorisant l'inclusion en matière de conception, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques et des services au niveau municipal, fournira aux autorités municipales les moyens de développer des actions efficaces pour lutter contre l'exclusion et la discrimination.
- Les villes ainsi que toutes les parties prenantes du milieu urbain, y compris les citoyens eux-mêmes, en tant qu'acteurs majeurs de la révolution des données pour un développement durable, peuvent améliorer la compréhension des dynamiques urbaines et rendre possible un développement urbain participatif et inclusif en dynamisant la participation à des pratiques innovantes de gestion des données.

12. En tant que villes de la Coalition internationale des villes contre le racisme, nous nous engageons à mettre tout en œuvre pour accueillir les personnes dans le besoin et respecter leur dignité ; à favoriser une culture d'accueil antiraciste, avec des mesures à court et long terme sur le modèle des engagements du Plan d'action en dix points ; à préserver et améliorer la cohésion sociale de nos villes, notamment par une vigilance vis-à-vis des comportements racistes, la prévention des crimes de haine, ainsi que l'égalité d'accès à l'hébergement d'urgence, aux services de santé, au marché du travail et à l'éducation ; et nous nous engageons à mettre en œuvre ces mesures de façon proactive et conformément aux lois et règlements nationaux en vigueur.

13. Dans cet esprit, nous nous engageons à mobiliser entièrement la plate-forme de la Coalition internationale des villes contre le racisme afin de répondre aux priorités établies par les Objectifs de développement durable et le Nouveau projet urbain à venir. Nous avons par conséquent pris la décision d'adapter le nom et le mandat de la Coalition pour mieux refléter cet objectif. Dans cette optique :

- Nous présentons ici le nouveau nom de la Coalition, à savoir :

Coalition internationale de villes inclusives et durables

qui prendra effet à compter du 1^{er} juin 2016.

- Nous accueillons favorablement et appuyons l'initiative du Forum international pour la paix, qui se tiendra en 2017 à Madrid et mettrons tout en œuvre pour y contribuer efficacement.
- Nous convenons de demander à chaque région de débattre pour savoir s'il est nécessaire de réexaminer son Plan d'action en dix points, compte tenu des priorités et engagements des agendas mondiaux du développement ainsi que des possibilités et défis en termes de développement urbain durable dans le monde d'aujourd'hui.
- Sur la base de ces priorités et des leçons tirées des expériences et réalisations des Coalitions régionales et nationales, nous réaffirmons

notre engagement à renforcer notre action collaborative, nos activités de plaidoyer et nos initiatives conjointes afin de recenser et diffuser les bonnes pratiques.

M. Eric Apelgren, Directeur des relations internationales et de la gouvernance, municipalité d'eThekweni, Durban, Afrique du Sud – ville « chef de file » de la Coalition africaine des villes contre le racisme et la discrimination

Mme Cassie L. Palamar, Directrice de l'éducation et de l'engagement, la Commission des droits de la personne d'Alberta, représentante de la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination (CCMCRD)

Mme Nabila Rmili, Adjointe au Maire de Casablanca, Maroc – ville « chef de file » de la Coalition des villes arabes contre le racisme, la discrimination, la xénophobie et l'intolérance

M. Arthur Anae, Conseiller municipal et Chaire du comité de développement économique, Auckland, Nouvelle Zélande – ville « chef de file » de la Coalition des villes contre la discrimination en Asie et dans le Pacifique

M. Daniel Martinez, Président de la Coalition, Intendente, Intendencia de Montevideo, Uruguay – ville « chef de file » de la Coalition des villes d'Amérique latine et des Caraïbes contre le racisme et la discrimination

M. Benedetto Zacchioli, Président de la Coalition européenne des villes contre le racisme (ECCAR) et Chef du personnel ?cabinet du Premier Ministre italien – Coalition européenne des villes contre le racisme (ECCAR)

M. William A. Bell Sr., Maire de Birmingham, Alabama, États-Unis d'Amérique – ville « chef de file » de la Coalition des villes contre le racisme et la discrimination aux États-Unis d'Amérique

Bologne, le 18 avril 2016